

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2016

Absents excusés : BARDOU Stéphane (procuration à Jean-Pierre SICRE) FABERT-SILVY Isabelle (procuration à Raphaële SOULÉ), VIDAL Henri (procuration à SICRE André) Marc LAURENS,

## Ordre du jour :

- \* PV de la séance du 15 avril 2016
- \* Remplacement bornes éclairage camping
- \* Vote tarifs gîtes ruraux 2017
- \* Emploi dans le cadre du handicap pour 2 semaines au mois de juillet
- \* Aménagement partiel du local ancienne gendarmerie rez-de-chaussée en vue de l'installation d'un artisan
- \* Proposition de rentrer dans un programme d'éclairage public en « led » pour 2 points d'éclairage Impasse Campilla, 1 point rue des Escoumes et 1 point Impasse Campilla
- \* Modifications budgétaires
- \* Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- \* Remboursement frais à M. VIVES Claude liés au stage de formation sur le matériel de salage
- \* Retrait délibération n°232016 du 15 avril 2016 sur les Indemnités de fonction Maire et Adjoints
- \* Analyse assurances Commune et Régie Electrique
- \* Questions diverses

## **PV séance du 15 avril 2016 :**

- Délib. 16 : Vote BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE
- Délib.17 : Vote BUDGET PRIMITIF 2016 Camping Municipal
- Délib. 18 : Vote Budget primitif 2016 Régie Electrique
- Délib. 19 : Embauche saisonniers accueil camping du 02 mai au 30 septembre 2016
- Délib. 20 : Saisonniers camping saison 2016 - entretien et accueil soirée
- Délib. 21 : Délégation de Service Public gestion locaux alimentation générale
- Délib. 22 : Convention EDF/Commune en vue du renouvellement de la concession hydraulique de l'aménagement EDF d'Aston.
- Délib. 23 : Indemnité de fonction Maire et adjoints
- Délib.24 : Contrat de maintenance 1<sup>er</sup> niveau pour le porte-outils Holder

## **Remplacement bornes éclairage au camping :**

Certaines bornes d'alimentation d'emplacements au camping municipal, ainsi que des bornes basses d'éclairage vont être remplacées. Le SDE 09 (Syndicat Départemental d'Electricité) propose un devis d'un montant de 48 000 € HT ; il comprend le remplacement de toutes les bornes ainsi que des différents points d'éclairage. La TVA est réglée directement par le SDE 09.

## Vote tarifs gîtes ruraux 2017 :

Il a été voté une augmentation de 2.5 % pour les locations à la semaine et de 5 € pour les locations au week-end qui n'ont pas été augmentées depuis 2011.

### LOCATION DES GÎTES COMMUNAUX TARIFS 2016- 2017

	<i>A LA SEMAINE</i> <i>(Prix hors charges)</i>				<i>WEEK END</i> <i>(Prix charges comprises)</i>	
	HIVER	HAUTE SAISON	MOYENNE SAISON	BASSE SAISON	1 NUIT	2 NUITS
<b>GÎTES</b>	Du 17.12 au 02.01 et Du 04.02 au 04.03	Du 08.07 au 26.08	Du 01.04 au 29.04 Du 27.05 au 08.07 Du 26.08 au 30.09	Du 02.01 au 04.02 Du 05.03 au 01.04 Du 29.04 au 27.05 Du 30.09 au 17.12	Hors vacances scolaires	Hors vacances Scolaires
<b>MOULIN NORD</b>	251 € 257 €	208 € 213 €	176 € 180 €	157 € 161 €	70 € 75	90 € 95
<b>MOULIN SUD</b>	335 € 343 €	271 € 277 €	210 € 215 €	185 € 190 €	80 € 85	100 € 105
<b>GRANGETTE</b>	335 € 343 €	271 € 277 €	210 € 215 €	185 € 190 €	80 € 85	100 € 105
<b>SCIERIE</b>	362 € 371 €	303 € 310 €	219 € 224 €	198 € 203 €	90 € 95	110 € 115

## Emploi dans le cadre du handicap pour 2 semaines au mois de juillet 2016 :

A l'identique de l'année dernière, l'emploi handicap sera renouvelé pour 2 semaines au mois de juillet pour du travail de secrétariat à la mairie.

## Aménagement partiel du local ancienne gendarmerie au rez-de-chaussée en vue de l'installation d'un artisan :

Melle Cassandre MARCHAND recherche un local pour monter son activité : création de motifs divers en plâtre

Il a été décidé de finir l'aménagement du local rez-de-chaussée à droite à l'ancienne gendarmerie. Tout le gros œuvre est réalisé ; resterait à mettre l'électricité avec un éclairage industriel type néon ; il faudrait aussi faire le branchement d'eau avec un évier, un WC et un chauffe-eau. Il y aura également les fenêtres à rajouter. Une porte-fenêtre donnant sur la R N 20 sera plus adaptée pour le projet.

Une modification budgétaire sera effectuée.

## Proposition de rentrer dans un programme d'éclairage public en « led » pour 2 points d'éclairage Impasse Campilla, 1 Point rue des Escoumes , 1 point Impasse Campilla :

Ces nouveaux points lumineux seront installés avec des ampoules Led avec possibilité de diminution d'intensité à partir de 00 heures jusqu'à 5 heures du matin.

## **Modifications budgétaires :**

Comme chaque fin d'année budgétaire, Monsieur le maire est autorisé à effectuer les mouvements de crédits nécessaires afin de réajuster les chapitres des différents budgets si nécessaire

## **Mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :**

*Pour info, lecture d'un courrier de la Communauté de Communes des Vallées d'Ax*

## **Remboursement à M. VIVES Claude de frais liés au stage de formation sur le matériel de salage :**

Les 2 adjoints techniques Claude VIVES et Geoffroy POHL ont participé à un stage de formation sur le matériel de salage du 12 au 14 avril dernier à Aurillac ; le conseil municipal donne son accord pour rembourser les frais d'autoroute, station essence, et restauration qui ont été réglés par Monsieur Claude VIVES, pour un total de 130.10 €.

## **Retrait délibération n° 232016 du 15 avril 2016 sur les indemnités de fonction Maire et Adjointes :**

Le service Pôle Juridique de la Préfecture nous demande de retirer la délibération prise en séance du 15 avril dernier concernant les indemnités de fonction Maire et Adjointes ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, tous les maires bénéficient automatiquement d'une indemnité de fonction au taux maximal. Dans les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité de fonction du maire ne peut être inférieure au barème prévu à l'article L 2123-23 du CGCT

## **Analyse assurances Commune et Régie Electrique :**

Le conseil municipal donne son accord pour que Monsieur Bernard DESCAMPS titulaire d'un Cabinet d'Audit en assurances, procède à la vérification de l'ensemble de nos contrats pour, d'une part, vérifier les clauses pour une couverture optimale en cas de sinistre ; d'autre part pour savoir s'il est opportun de lancer un appel d'offre pour un nouveau contrat.

Le coût de cette prestation s'élève à 350 € pour la commune et 350 € pour la Régie Electrique.

## **Questions diverses :**

- ROUX Priscilla a demandé de ne plus assurer le nettoyage des parties communes logements ancienne gendarmerie . Les 2h de nettoyage / semaine seront effectués par Mme ROBERT Stéphanie .

- Logement 03 Auberge loué au 1/07 aux parents de Mme ROBERT Stéphanie  
= Mr et Mme HERVIEU Yves

- Logement 02 Auberge loué au 1/06 à Mr CODORNIU Maxime et Mme VIENNEY Mélissa qui ont un enfant de 15 mois .